



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion
du Conservatoire National des Arts
et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers
en région Nouvelle-Aquitaine
Cité Numérique - 2 rue Marc Sangnier - 33130 Bègles

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine

Siège social : Cité Numérique - 2 rue Marc Sangnier - 33130 Bègles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « 2. Changement de méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 du Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et sur l'incidence sur la présentation des comptes annuels des modalités de financement de la taxe d'apprentissage.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « 2. Changement de méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et sur l'incidence sur la présentation des comptes annuels des modalités de financement de la taxe d'apprentissage.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

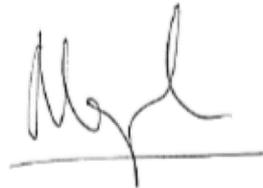
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 25 juin 2021

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

Bilan

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	Variations
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
• Immobilisations incorporelles :					
- Frais d'établissement					
- Frais de recherche et de développement					
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 052	26 659	8 392	8 392	
- Immobilisations incorporelles en cours					
- Avances et acomptes					
• Immobilisations corporelles :					
- Terrains					
- Constructions	841 777	36 532	805 244	767 625	37 619
- Installations techniques, matériels et outillage industriels					
- Autres immobilisations corporelles	1 185 137	1 089 594	95 543	122 983	- 27 440
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
• Immobilisations financières :					
- Participations et créances rattachées					
- Autres titres immobilisés					
- Prêts					
- Autres	4 197		4 197	4 197	
TOTAL I	2 066 162	1 152 786	913 377	903 198	10 179
ACTIF CIRCULANT					
• Stocks et en-cours					
• Avances et acomptes versés sur commandes					
• Créances :					
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 319 013	59 121	3 259 892	1 414 080	1 845 812
- Créances reçues par legs ou donations Autres	1 421 431	-	1 421 431	1 024 823	396 607
- Autres créances					
• Valeurs mobilières de placement					
• Instruments de trésorerie					
• Disponibilités	1 419 485		1 419 485	2 536 497	- 1 117 012
• Charges constatées d'avance	125 230		125 230	162 157	- 36 928
TOTAL II	6 285 158	59 121	6 226 037	5 137 558	1 088 479
• Frais d'émission des emprunts (III)					
• Primes de remboursement des emprunts (IV)					
• Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 351 321	1 211 907	7 139 414	6 040 755	1 098 658

Bilan

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations
FONDS PROPRES			
• Fonds propres			
- Fonds propres sans droit de reprise			
Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires	1 759 205	1 759 205	-
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise			
- Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (1/2)			
Apports			
Legs et donation			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluations sur biens avec droit de reprise			
- Ecart de réévaluation			
- Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
- Report à nouveau	1 430 180	1 253 636	176 544
- Excédent ou déficit de l'exercice	345 733	81 567	264 166
- Situation nette (sous total)	3 535 118	3 094 407	440 711
- Fonds propres consommables			
- Subventions d'investissement	482	276 264	-
- Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (2/2)			
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
- Provisions réglementées			
- Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL I	3 535 600	3 370 672	164 929
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
• Fonds reportés liés aux legs ou donations			
• Fonds dédiés			
TOTAL II	-	-	-
PROVISIONS			
• Provisions pour risques	46 834	37 395	9 438
• Provisions pour charges	40 289	85 641	-
TOTAL III	87 123	123 037	-
DETTES			
• Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)			
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	369 883	413 224	-
• Emprunts et dettes financières diverses			
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 903 392	1 293 110	610 282
• Dettes des legs ou donations			-
• Dettes fiscales et sociales	448 578	372 753	75 825
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 009	53 656	-
• Autres dettes	315 119	91 919	223 200
• Instruments de trésorerie			
• Produits constatés d'avance (1)	454 709	322 385	132 323
TOTAL IV	3 516 691	2 547 047	969 644
• Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 139 414	6 040 755	1 098 658

Compte de résultat	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :				
• Cotisations				
• Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	4 482 777	3 027 037	- 1 455 740	-48%
dont parrainages				
• Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	17 771	0	- 17 771	
Subventions d'exploitation	2 124 442	3 305 002	1 180 560	36%
Produits liés à des financements réglementaires				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
• Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	138 116	49 866	- 88 249	-177%
• Reprises de provisions				
• Transferts de charges				
• Utilisations des fonds dédiés				
• Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
• Autres produits	554	14	- 540	-3936%
TOTAL I	6 763 659	6 381 918	- 381 741	-6%
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :				
• Achats de marchandises				
• Variation de stock				
• Autres achats et charges externes	2 399 838	2 429 979	30 141	1%
• Autres achats non stockés				
• Services extérieurs				
• Autres services extérieurs				
• Aides financières				
• Impôts, taxes et versements assimilés	59 426	72 997	13 571	19%
• Salaires et traitements	2 813 781	2 677 100	- 136 681	-5%
• Charges sociales	975 346	962 776	- 12 570	-1%
• Autres charges de personnels				
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations	96 708	119 760	23 051	19%
• Dotations aux provisions	53 114	43 936	- 9 178	-21%
• Reports en fonds dédiés				
• Engagements à réaliser sur ressources affectées				
• Autres charges	18 858	15 716	- 3 142	-20%
TOTAL II	6 417 071	6 322 264	- 94 808	-1%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	346 588	59 655	- 286 933	-481%
PRODUITS FINANCIERS :				
• De participation				
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
• Autres intérêts et produits assimilés	1 272	3 023	1 751	58%
• Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
• Différences positives de change				
• Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	1 272	3 023	1 751	58%
CHARGES FINANCIERES :				
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
• Intérêts et charges assimilées	3 947	3 609	- 337	-9%
• Différences négatives de change				
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	3 947	3 609	- 337	-9%
2. RESULTAT FINANCIER (III – IV)	- 2 674	- 586	2 088	-356%

Compte de résultat - suite -	Exercice 2020	Exercice 2019	Variations	%
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS :				
• Sur opérations de gestion	3 009	28 506	25 497	89%
• Sur opérations en capital				
• Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL V	3 009	28 506	25 497	89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES :				
• Sur opérations de gestion	23	2 382	2 359	99%
• Sur opérations en capital				
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI	23	2 382	2 359	99%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	2 986	26 125	- 23 139	-89%
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	1 166	3 626		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 767 941	6 413 448	354 493	6%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 422 207	6 331 881	90 326	1%
SOLDE INTERMEDIAIRE				
+ Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
EXCEDENT OU DEFICIT	345 733	81 567	264 166	324%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
• Dons en nature	17 590			
• Prestations en nature				
• Bénévolat				
TOTAL	17 590			
CHARGES				
• Secours en nature				
• Mise à disposition gratuite de biens et services	17 590			
• Prestations en nature				
• Personnel bénévole				
TOTAL	17 590			

L'Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Nouvelle- Aquitaine a pour objet de gérer les moyens financiers, matériels et humains au service du développement des missions du Conservatoire national des arts et métiers, à savoir :

- La formation tout au long de la vie,
- Le développement et la valorisation de la recherche technologique,
- La diffusion de la culture scientifique et technique.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment les articles 25 et 26 du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié et du décret n°89-108 du 20 février 1989.

Le Cnam en région Nouvelle Aquitaine organise et met en œuvre toute l'offre de service et de formation du Cnam sur son territoire. Les principales activités du Cnam Nouvelle-Aquitaine recouvrent 4 segments : la promotion sociale, la validation des acquis, l'alternance et la formation courte sur mesure.

Les subventions octroyées dans l'exercice sont :

- Subvention Région pour soutenir les actions de formation dans le cadre de la promotion sociale,
- Subvention Magelis pour soutenir le fonctionnement du Cnam Enjmin,
- Subvention Pastec pour soutenir la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain.

Les comptes annuels de l'Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Nouvelle- Aquitaine (AGCNAM NOUVELLE-AQUITAINE) se caractérisent par les éléments suivants :

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois,
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Les comptes de l'exercice se présentent comme suit :

- **BILAN** arrêté à un total de **7 139 414 €**
- **COMPTE DE RÉSULTAT** arrêté à un total de **6 767 941 €**
- **EXCEDENT** de gestion s'élevant à **345 733 €**
- **ANNEXE** composée des chapitres ci-avant désignés.

1. METHODES GENERALES

Conventions de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'usage :

- Logiciels : 1 an
 - Logiciels – Plan de développement : 3 ans
 - Droits d’auteur : 3 ans
 - Ensemble immobilier administratif – Gros Œuvre : 40 ans
 - Ensemble immobilier administratif – Etanchéité : 30 ans
 - Ensemble immobilier administratif – Menuiseries extérieures : 22,5 ans
 - Installations générales de l’ensemble immobilier administratif : 22,5 ans
 - Installations – Agencements divers : 3 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 1 à 5 ans
 - Matériel informatique : 1 à 5 ans
 - Matériel – Plan de développement : 1 à 5 ans
 - Mobilier : 4 à 10 ans
- Disponibilités : Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date d'arrêté des comptes.
 - Pour le calcul des Indemnités de Départ à la Retraite, les hypothèses pour 2020 sont : un taux d’actualisation de 0,40%, une revalorisation des salaires au taux de 1%, et une hypothèse d’âge de départ à la retraite moyen de 65 ans.

2. CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Le Cnam Nouvelle-Aquitaine applique le nouveau plan comptable des associations à compter du 01/01/2020.

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l’exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n’a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l’ouverture de l’exercice précédent.

L’application du nouveau règlement a eu pour conséquence :

- Reclassement des fonds propres (compte 102) en Autres fonds propres sans droit de reprise (compte 1024).
- Reclassement des soldes des taxes apprentissages (comptes 131 / 139) en report à nouveau.
- Comptabilisation de la taxe apprentissage perçue en 2020 en concours publics (731).
- Sortie la mise à disposition de l’immeuble Turgot et comptabilisation de la dotation annuelle en contributions volontaires en nature.

A compter de 2020, les produits liés au CFA correspondant à la facturation des contrats d’apprentissage est comptabilisé en chiffre d’affaires (706).

3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE

L’exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois et se conclut par un résultat positif de 345 k€.

Activité 2020 :

Activité Promotion sociale :

La subvention de la Région a été consommée à hauteur de 1 402 k€ soit 93% du montant de la subvention obtenue.

Activité alternance :

En 2020, première année d’application du changement de modalité de financement de l’apprentissage.

L’année est aussi marquée par la section d’ingénieur informatique big data complète – 3 années à Niort, le démarrage de nouvelles sections la « Licence Jeu vidéo » à Angoulême et la « Licence Informatique » à Brive.

Activité ENJMIN :

Le Budget MAGELIS de 680 k€ est stable et réalisé.

Déménagement siège social :

Depuis juillet 2018, le Cnam Nouvelle-Aquitaine a installé, temporairement, son siège social sur le site universitaire de Talence. Les équipes présentes sur le site de Talence intégreront courant 2021 les nouveaux locaux de la cité Numérique à Bègles.

Les travaux d'aménagement du local acheté par le Cnam Nouvelle-Aquitaine ont été réceptionnés en 2020.
Le Cnam Nouvelle-Aquitaine a intégré les locaux début mars 2021.

Mouvements de personnel :

En 2020, renforcement du service production avec le recrutement de quatre Responsables de Formation Poitiers, Niort, Angoulême et d'un Responsable commercial au siège, d'une Conseillère Clients à Dax.

En 2020, départ d'un Responsable de Formation à Poitiers et du Responsable Administratif et Finance.

Evènement COVID :

L'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

L'information porte sur certains effets de l'évènement Covid -19, sur le compte de résultat, jugés pertinents, et non sur l'ensemble de ceux-ci.

L'activité de l'association a été faiblement impactée par la pandémie de Covid-19 au cours de l'année 2020 puisque nous sommes parvenus à assurer une continuité de service en basculant à 100% l'activité à distance et le personnel en télétravail.

Dans ce contexte, les mesures prises l'association pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestées par des décisions rapides sur :

- La santé et la sécurité des collaborateurs et autres parties prenantes,
- Le suivi du niveau de trésorerie de l'association,
- Les dispositifs de report d'échéances fiscales et sociales n'ont pas été utilisés par l'association,
- La poursuite du service aux auditeurs, avec un recours accru au digital dès le début de la crise, poursuivi par la mise en place de nouveaux services pour adapter les solutions aux besoins post-coronavirus.

Les charges générées par les mesures prises en réponse à la crise de Covid-19, liées aux dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...), ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles pour un montant de 8,93 k€.

Nous estimons que la continuité d'exploitation de l'association n'est pas remise en cause à la clôture.

Evènements post – clôture :

La crise sanitaire se poursuit sur l'exercice 2021. Eu égard à sa situation à la date d'arrêté des comptes, l'AGCNAM estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

4. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	35 052	-	-	35 052
Immobilisations corporelles	2 003 286	287 478	263 850	2 026 914
Immobilisation en cours	-	243 392	243 392	-
Immobilisations financières	4 197			4 197
TOTAL	2 042 535	530 870	507 242	2 066 163

5. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	26 660			26 660
Immobilisations corporelles	1 112 678	96 708	83 259	1 126 127
Immobilisations financières	-			-
TOTAL	1 139 338	96 708	83 259	1 152 787

6. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	37 395	38 917	29 478	46 833
Provisions pour charges	85 641		45 352	40 289
Provisions pour dépréciations	101 755	14 197	56 831	59 121
TOTAL	224 791	53 114	131 662	146 243

7. ETAT DES CREDITS-BAUX

	Échéances	
	à - 1 an	à + 1 an
TOTAL	-	-

8. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances ^(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echeances < 1 an	Echeances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts ⁽¹⁾			
Autres	4 197		4 197
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	3 319 013	3 319 013	
Autres	1 421 431	1 421 431	
Charges constatées d'avance	125 230	125 230	
TOTAL	4 869 870	4 865 673	4 197
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Dettes ^(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à - 1 an	à + 1 an	à + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	369 883			
à - 1 an au maximum à l'origine	2 651	2 651		
à plus de 1 an à l'origine	367 232	43 823	134 156	189 254
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 903 392	1 903 392		
Dettes fiscales et sociales	448 578	448 578		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	25 009	25 009		
Autres dettes	315 119	315 119		
Produits constatés d'avance	454 709	454 709		
TOTAL	3 516 691	3 193 282	134 156	189 254
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

9. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D= A-B+C
			NEANT		
TOTAL					

10. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	A la clôture 31/12/2019	Virements de poste à poste liés au NRC	A L'ouverture 01/01/2020	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 759 205						1 759 205
Fonds propres avec droit de reprise							-
Ecart de réévaluation							-
Réserves							-
Report à nouveau	1 253 636	94 977		81 567			1 430 180
Excédent ou déficit de l'exercice:	81 567				345 733	81 567	345 733
Situation nette	3 094 408	94 977	-	81 567	345 733	81 567	3 535 118
Fonds propres consommables							-
Subventions d'investissement renouvelables							-
Subventions d'investissement non renouvelables	276 264	- 275 568				214	482
Provisions réglementées							-
TOTAL	3 370 672	- 180 591	-	81 567	345 733	81 781	3 535 600

11. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A la clôture DE L'EXERCICE N-1	Virements de poste à poste liés au NRC	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'exploitation d'autres organismes (1)				NEANT				
Contributions financières d'investissement d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public (1)								
TOTAL								

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

12. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Prestation en nature : Mise à disposition gratuite des locaux situés sur le site du Futuroscope. L'AGCnam Nouvelle-Aquitaine ne supporte que les coûts énergétiques et le nettoyage des locaux.

13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes pour l'exercice 2020 est de 19,00 k€ HT.

14. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIRProduits à recevoir :

- Clients – factures à établir :	2 140 455 €
Dont refacturation CFA ESR :	1 439 219 €
- Fournisseurs – avoirs à recevoir :	7 503 €
- Subvention Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	1 402 010 €

Charges à payer :

- Clients – avoirs à établir :	89 056 €
- Fournisseurs – factures non parvenues :	1 286 096 €
- Personnel :	102 494 €
- Dettes fiscales et sociales à payer :	69 811 €

Charges constatées d'avance : 125 230 €

Produits constatés d'avance :

- Quote-part formation 2020-2021 :	310 967 €
- Subvention perçue d'avance sur prestation non réalisée :	12 500 €
- Subvention Patrimoine / Musée part 2020 :	10 000 €
- Autres subventions :	121 242 €

15. EFFECTIFS

Sur la base d'une durée de travail de 35 heures par semaine, l'effectif en équivalent temps plein de l'AGCNAM Nouvelle-Aquitaine est de 75 ETP sur l'année 2020.

16. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, les 3 plus hauts cadres dirigeants étant des bénévoles (Président, Vice-président et Trésorier) le montant de leur rémunération s'élève à 0€.

17. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Suretés réelles consenties sur emprunt :

Nature	Montant en € de l'emprunt garanti	Montant de la garantie à l'origine
Hypothèque immobilière	410 615	401 400
Privilège du prêteur de deniers		48 600

